

OBJET PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE DES CAMELIAS

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN EQUIPEMENT MULTISPORTS A CHATEAU MORANGE - GYMNASSE

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE SUITE A LA RELANCE DU LOT N°4 ET LES AVENANTS ATTACHES A L'OPERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N°14/3-28 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Philippe NAILLET, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

(1 abstention de Monsieur René-Paul VICTORIA en Commission AG/EM) ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou son représentant à signer le marché de la relance du lot 4 avec l'entreprise CONSTRUIR pour un montant de 49 011,00 € HT, et à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement du marché.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son représentant à signer les éventuels avenants lorsque leur montant cumulé ne dépasse pas 15 % du montant du marché, dans la limite des crédits inscrits au budget.

Délibération n°14/3-28

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapitre 23 et l'article 2313.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140426-14328-a2-DE
Date de réception préfecture : 05/05/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
30/04/2014


Gilbert ANNETTE